



Communiqué de presse

Stages Les revendications de FO aboutissent !

Dans le cadre du projet de loi relatif à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie, les sénateurs ont adopté un amendement qui prévoit la gratification des stages de plus de deux mois et interdit les stages hors cursus ; deux des principales revendications que FO-Cadres a défendu au sein du comité STAPRO et auprès des parlementaires.

Une victoire pour l'ensemble des stagiaires dont FO-Cadres ne peut que se féliciter tant ces éléments sont indispensables à la création d'un véritable statut des stagiaires.

FO-Cadres restera toutefois vigilante quant à la rédaction du décret qui devra préciser les modalités d'application de l'interdiction des stages hors cursus. Seul un cadrage suffisamment précis permettra de mettre fin au recours abusif des stagiaires. La réunion du comité STAPRO du jeudi 24 septembre, sera l'occasion pour FO-Cadres de rappeler ses exigences en matière d'encadrement juridique des stages.

Satisfaite que ses principales revendications aient abouti, FO-Cadres continuera d'agir en faveur d'une meilleure protection sociale des stagiaires au sein des entreprises et administrations. L'ouverture de droits à la retraite pour les stagiaires demeure de ce point de vue une revendication que nous entendons continuer à défendre.

Paris, le 24 septembre 2009

Contact : Eric PERES
Secrétaire Général : 06.66.52.06.06